



QuickBayt®

INSECTICIDE

- ✓ Granulés insecticides à épandre ou badigeonner
- ✓ Contre les mouches
- ✓ Bâtiments d'élevage et installations de gestion des déchets



Mouches



UTILISATION EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNELLE

Contient : 0,5 % (m/m) imidaclopride, 0,101 % (m/m) Muscalure

AMM FR-2017-0097

Produit biocide TP18

2 kg e

FR80027257H

**ATTENTION****QUICKBAYT®**

Détenteur de l'AMM : BAYER SAS - AMM FR-2017-0097

Contient : 0,5 % (m/m) imidaclopride (CAS n°138261-41-3), 0,101 % (m/m)

Muscalure (CAS n°27519-02-4) - Granulé (GR), Silice amorphe (nano)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**EUH208 Contient (Z)-9-Tricosène. Peut produire une réaction allergique.**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins :**En cas de contact avec la peau :** laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon, puis rincer à l'eau.En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison. **En cas de contact avec les yeux**

: rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage

sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède

puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau

tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision,

consulter un médecin. **En cas d'inhalation :** sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position

demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le

centre antipoison ou appeler le 15/112. **En cas de contact avec la bouche :** rincer abondamment avec

de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ;

appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi.**En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple****appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com****En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.**Numéro de lot / date de péremption :
voir emballage.QuickBayt® : marque déposée du Groupe Bayer
Bitrex™ : marque déposée de Macfarlan Smith**Bayer SAS**Activité Hygiène Publique et Rurale
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE
www.es-bayer.fr - EMB : Bayer SAS**UFI: N9S1-408P-V00Q-URAX****Bayer**

QuickBayt - FR - Label Bag - FR79990545L



ATTENTION

QUICKBAYT®

Détenteur de l'AMM : BAYER SAS

AMM FR-2017-0097

Contient : 0,5% (m/m) imidaclopride (CAS n°138261-41-3), 0,101 % (m/m) Muscalure (CAS n°27519-02-4), Silice amorphe (nano) Granulé (GR)

H410

EUH208

P273

P391

P501

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient (Z)-9-Tricosène. Peut provoquer une réaction allergique.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins :

En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon, puis rincer à l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi.

**En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au
0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.**

FR85831313E

Numéro de lot / date de péremption :
voir emballage.



Bayer Service infos Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

UFI: N9S1-408P-V00Q-URAX

Bayer

Bayer SAS

Activité Hygiène Publique et Rurale

16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106

69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE - EMB : Bayer SAS

QuickBayt® : marque déposée du Groupe Bayer

Bitrex™ : marque déposée de Macfarlan Smith

Informations générales

QuickBayt est un appât insecticide contre les mouches dans les bâtiments d'élevage (étables, porcheries, poulaillers, bergeries, écuries...) et les installations de gestion des déchets.

- Forte attractivité vis-à-vis des mouches.
- Rapidité d'action.
- Efficacité longue durée.

Sécurité enfants

Contient un agent répulsif (BITREX®) qui empêche toute ingestion par l'homme ou les animaux.

Doses et usages

Cibles: Mouches domestiques (*Musca domestica*) - adulte

Doses :

Type d'application	Dilution		Supports	Surface au sol
	Quantité de produit	Volume d'eau		
Badigeon	200 g	150 mL	À badigeonner sur des panneaux en carton, bois ou autres	100 m ²
Granulés	200 g	/		

Renouveler l'application avec un intervalle minimum de 21 jours et un maximum de 8 applications par an.

Méthodes d'application

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Respecter les doses d'emploi du produit.

De meilleurs résultats seront obtenus lorsque de petites quantités d'appâts sont appliquées dans de nombreux endroits.

L'efficacité du produit peut aussi être optimisée en maintenant les bâtiments traités dans de bonnes conditions d'hygiène et si possible, lorsqu'il est utilisé en combinaison avec un traitement larvicide.

La durée minimale du traitement est de 21 jours, une réduction notable du nombre de mouches peut être observée dès le premier jour du traitement. Si d'autres traitements sont nécessaires pendant cette période de 4 semaines, il conviendra d'utiliser un produit ayant un mode d'action différent. QuickBayt ne doit pas être utilisé plus de 8 fois par an.

Application en badigeon

Pour une surface au sol de 100 m², mélanger 200 g de produit avec 150 ml d'eau. A l'aide d'un pinceau, appliquer le mélange en bandes ou spots sur des morceaux de bois, de cartons à suspendre dans les zones où les mouches ont tendance à s'agglutiner (murs, piliers, autour des fenêtres ou d'autres structures).

Ne pas traiter les surfaces extrêmement poussiéreuses.

Lorsque la surface traitée est recouverte de poussière, nettoyer et réappliquer le produit.

Application directe des granulés

Appliquer directement les granulés dans des stations d'appât à raison de 200 g d'appât pour 100 m² de surface au sol.

Principes de stratégie de gestion du développement de la résistance

- Eviter l'usage exclusif et répétitif d'insecticides du même sous-groupe chimique. Alternier des produits contenant des substances actives ayant des modes d'actions différents tels que les pyrethrinoides ou les carbamates.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique (par exemple, écrans à mouche) et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Mesures de gestion du risque

Pendant la phase de manipulation du produit :

- **Porter des gants résistants aux produits chimiques (en nitrile norme NF EN 374).**
- **Porter une combinaison : porter une combinaison de catégorie III type 4 (certifiée EN14605+A1 : 2009).**
- Placer les supports peints ou les appâts dans les zones inaccessibles aux enfants.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Se laver les mains et les parties du corps exposées avant le repas et après utilisation.
- Ce produit contient de l'imidaclopride, toxique pour les abeilles.
Pour une utilisation en intérieur uniquement.
- Tous les équipements contaminés peuvent être réutilisés et seront ensuite éliminés dans un circuit de collecte approprié.

Application en badigeon

- Ne pas installer les supports traités (pièces de bois, morceaux de carton, tissus) à des endroits qui pourraient être en contact avec de l'eau.
- Ne pas appliquer le produit directement sur les surfaces d'un bâtiment.
- Dans les bâtiments d'élevage dont le sol est en terre battue, les applications ne peuvent se faire que sur des morceaux de cartons.
- Les équipements d'application (brosse, rouleau) ne doivent pas être lavés après leur utilisation. Ils doivent être soit éliminés (voir partie "Élimination du produit et de son emballage") ou conservés à l'abri, hors de portée des enfants et animaux non cibles dans un emballage approprié.
- Ne pas laver les supports traités.
- Retirer tous les supports traités (pièces de bois, morceaux de carton, tissus) lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- Pour les étapes de préparation et d'application du produit, l'applicateur doit porter des vêtements de protection jetables afin d'empêcher toute émission vers les eaux usées suite au lavage des vêtements contaminés.
- L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'une bâche plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
- Installer les supports traités hors de portée des animaux de rente.

- Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'au séchage complet.
- Laisser une bande non traitée afin de manipuler le bois traité / les feuilles de carton : ne pas toucher la zone traitée du panneau suspendu.

Application directe des granulés

- Le produit doit être utilisé exclusivement dans des stations d'appât.
- Prévenir au maximum l'accès des oiseaux aux bâtiments traités en fermant les portes et les fenêtres, ou en utilisant des filets ou autre équipement permettant de garder les oiseaux à l'extérieur.
- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

Stockage

- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé.
- Stocker dans l'emballage d'origine.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 3 ans.

Élimination du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (supports traités hors d'usage, équipements d'application, stations d'appât, insectes morts) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes, etc.) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.



ATTENTION

QUICKBAYT®

Détenteur de l'AMM : BAYER SAS

AMM FR-2017-0097

Contient : 0,5% (m/m) imidaclopride (CAS n°138261-41-3), 0,101 % (m/m) Muscalure (CAS n°27519-02-4), Silice amorphe (nano) Granulé (GR)

H410

EUH208

P273

P391

P501

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient (Z)-9-Tricosène. Peut provoquer une réaction allergique.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Premiers soins :

En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon, puis rincer à l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi.

**En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au
0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.**

FR85831313E

Numéro de lot / date de péremption :
voir emballage.



Bayer Service infos Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

UFI: N9S1-408P-V00Q-URAX

Bayer

Bayer SAS

Activité Hygiène Publique et Rurale

16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106

69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE - EMB : Bayer SAS

QuickBayt® : marque déposée du Groupe Bayer

Bitrex™ : marque déposée de Macfarlan Smith

Glued page



QuickBayt®

INSECTICIDE

- ✓ Granulés insecticides à épandre ou badigeonner
- ✓ Contre les mouches
- ✓ Bâtiments d'élevage et installations de gestion des déchets



UTILISATION EXCLUSIVEMENT
PROFESSIONNELLE

Contient : 0,5 % (m/m) imidaclopride,
0,101 % (m/m) Muscalure

AMM FR-2017-0097
Produit biocide TP18

Mouches



4 x 2 kg e



QuickBayt®

INSECTICIDE

- ✓ Granulés insecticides à épandre ou badigeonner
- ✓ Contre les mouches
- ✓ Bâtiments d'élevage et installations de gestion des déchets



UTILISATION EXCLUSIVEMENT
PROFESSIONNELLE

Contient : 0,5 % (m/m) imidaclopride,
0,101 % (m/m) Muscalure

AMM FR-2017-0097
Produit biocide TP18

Mouches



4 x 2 kg e

ARTICLE 80005903



QUICKBAYT®
Déteur de l'AMM : BAYER SAS
AMM FR-2017-0097
Contient : 0,5 % (m/m) imidaclopride (CAS n°138261-41-3),
0,101 % (m/m) Muscalure (CAS n°27519-02-4), Silice amorphe (nano)
Granulé (GR)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient (Z)-9-Tricosène. Peut produire une réaction allergique.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

ATTENTION

Premiers soins :

En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon, puis rincer à l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickbays.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

UFI: N9S1-408P-V00Q-URAX



2 370047 900266 6

Numéro de lot / date de péremption :
voir emballage.

FR80010516L

Bayer

Bayer Service **infos** Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

Bayer SAS
Activité Hygiène Publique et Rurale
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE
EMB : Bayer SAS

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

QuickBayt® : marque déposée du Groupe Bayer
Bitrex™ : marque déposée de Macfarlan Smith